

L'expansion de la Ville de Rennes

par G. GRAFF

Les problèmes posés par une ville en expansion sont considérables et nécessitent une continuité dans l'administration communale. La municipalité actuelle de Rennes est sensiblement la même que celle issue des élections municipales de 1953, laquelle avait commencé, sous l'autorité de M. le Député-Maire H. FRÉVILLE, par établir un bilan des besoins d'équipements de tous ordres pour faire face aux retards accumulés dans l'équipement au cours des années précédentes et au développement qui pouvait être raisonnablement envisagé de la ville au cours des années futures.

L'équipement d'une ville est une chose complexe et les problèmes à résoudre à Rennes se retrouvent dans les principales villes de France. A priori, il semblerait qu'il n'y a qu'un problème, qu'un but : construire des logements. Vu sous cet angle, le problème serait trop simple, car il ne peut y avoir de logements occupés s'il n'y a d'abord des terrains acquis, viabilisés, et si, pour faire face à l'accroissement de la population, il n'est pas envisagé en même temps les équipements sociaux, culturels, économiques, indispensables.

Du dépouillement des études statistiques les plus sérieuses, entreprises systématiquement, il apparaît maintenant évident que la population de la ville de Rennes qui était, lors du dernier recensement, de 124.000 habitants, *doit atteindre le chiffre de 200.000 au minimum dans les 15 années à venir*. C'est, en conséquence, une extension de la ville permettant de recevoir près de 75.000 habitants que l'administration municipale a dû mettre au point. C'est la raison pour laquelle une politique foncière audacieuse a été entreprise, afin de mettre, dans les meilleures conditions, des terrains à la disposition des organismes constructeurs, et aussi pour permettre la construction des établissements d'enseignement de tous ordres, indispensables pour faire face aux besoins présents et futurs.

Mais, il fallait également établir un programme complet d'assainissement pour développer le réseau existant qui, malgré son importance relative comparée à l'équipement d'autres agglomérations de la même importance, était suffisant ; créer une usine d'épuration des eaux usées pour traiter tous les effluents ; prévoir et réaliser un nouveau réseau d'alimentation en eau potable de la ville, les ressources existantes étant déjà insuffisantes pour la population présente ; moderniser les voies actuelles, en créer de nouvelles, assurer la sécurité des usagers, équiper les services publics, prévoir la décentralisation industrielle et promouvoir l'économie régionale.

Ajoutant à tous ces soucis d'équipements nouveaux le problème de la rénovation des quartiers insalubres d'une ville fort ancienne, la municipalité pense avoir ainsi établi un bilan complet permettant de construire les logements nécessaires et, sans trop de risques, de promouvoir au développement de la cité, en ménageant l'avenir.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Dès 1954, la reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre n'étant pas encore achevée, un premier projet de construction de 1.200 logements dans le cadre dit « d'un secteur industrialisé » fut étudié et réalisé dans le quartier de Maurepas, de 1957 à 1959. Puis, le programme initial de ce secteur industrialisé fut porté à 1.800 logements, et des constructions complémentaires, dues à l'initiative d'autres organismes constructeurs (C.I.L. en particulier), ont porté le nombre de logements dans ce quartier à plus de 2.500, dont les derniers sont en cours d'achèvement.

Compte tenu des programmes de développement envisagés pour la Ville, et plus encore des possibilités limitées ouvertes par l'octroi de crédits H.L.M. ou de primes, il est possible d'envisager, chaque année, des programmes s'élevant globalement à environ 3.000 logements. Ce chiffre a été atteint en 1959, et nous avons tout lieu d'espérer qu'il le sera sensiblement en 1960 et dans les années à venir, ce qui permettra de réaliser les deux zones à urbaniser par priorité créées à Rennes, celle dite « de Villejean-Malifeu », couvrant une superficie de 117 hectares, et celle de



FIG. 1. — Rennes : Quartier de la Touche (560 logements)

la Zone sud, couvrant une superficie de 180 hectares environ, et de réduire les intérêts « intercalaires ».

Ces deux opérations ont été confiées par la Ville à la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne, et les terrains de la première zone sont d'ores et déjà acquis ; la réalisation de la viabilité, qui doit commencer d'ici la fin de l'année 1960, devrait permettre le début de la construction de logements en 1961. L'acquisition des terrains de la Zone sud s'effectue progressivement, et les plans d'urbanisme de détail de ces deux zones sont établis.

Bien entendu, les constructions de logements ne sont pas limitées d'une manière absolue à ces Zones, et de nombreux programmes sont en cours d'exécution dans les quartiers du centre ou de la périphérie de la ville, déjà équipés. Ainsi la « caserne du Colombier », domaine de 8 hectares, a été cédée par le ministère de la Défense Nationale au ministère de la Construction en vue de sa démolition et de la reconstruction, en plein centre, d'un nouveau quartier qui permettra l'édification d'environ 1.100 logements, dont les premiers blocs sont déjà commencés.

Par extension, le quartier insalubre dit « de la rue de Nantes » a été joint à cette opération, de manière à former un tout harmonieux dont l'urbanisation se rattachera à celle du secteur dit « du Champ de Mars-Colombier », dont une superficie d'environ 15 hectares appartient déjà aux Pouvoirs publics.

L'Office départemental d'H.L.M. réalise, au centre de la ville, un programme de 560 logements sur les terrains désaffectés des Tramways d'Ille-et-Vilaine, *opération La Touche*. La Coopérative régionale d'H.L.M. réalise elle-même, dans les quartiers sud, un programme de plus de 900 logements (*opération La Biquenais* et *opération Marguerite*).

Deux opérations d'ilots insalubres sont en cours de réalisation : la première, celle dite « de la rue Jules-Simon », ne concerne qu'un îlot de dimensions restreintes en plein centre de la ville ; les immeubles vétustes ont déjà été détruits et la reconstruction des immeubles neufs est très avancée. La deuxième, celle de la rue de Brest, couvre une superficie beaucoup plus importante, plus de 11 hectares, et permettra, après la démolition des 535 taudis actuels, la construction de 1.250 logements neufs, en même temps que l'équipement public de cette vaste zone par la construction de crèches, maternelles, écoles, centres commerciaux.

EQUIPEMENT PUBLIC

Un plan général d'assainissement a été élaboré au cours des années 1954-1955, et sa réalisation a pu commencer modestement en 1956, et plus rapidement depuis 1957. C'est ainsi que le réseau d'égouts, unitaire ou séparatif, est passé, de 1956 à fin 1958, de 103 km 413 à 134 km 290, soit une augmentation de 30 km 877, qu'en 1959, 4 km 630 d'égouts ont été construits, ainsi que 2 stations de relèvement, et que, pour l'année 1960, 16 km 128 de nouveaux égouts, dont 1 km 572 d'égouts visitables, figurent au programme pour un montant de 4.650.000 NF.

En 1959 a été mise en service une usine d'épuration des eaux usées, capable de traiter 30.000 m³/jour, et un projet d'agrandissement de cette usine pour porter son débit à 60.000 m³ est en cours d'élaboration, son financement étant, d'ores et déjà,

assuré et s'élevant aux environs de 5.000.000 de NF. Le programme total d'assainissement de la Ville atteint le chiffre considérable de 30.000.000 de NF.

Les ressources en eau de la Ville de Rennes oscillaient, en 1954, de 16 à 18.000 m³ par jour, et l'aqueduc d'amenée des eaux, long de 40 km, était en fort mauvais état et nécessitait une révision totale.

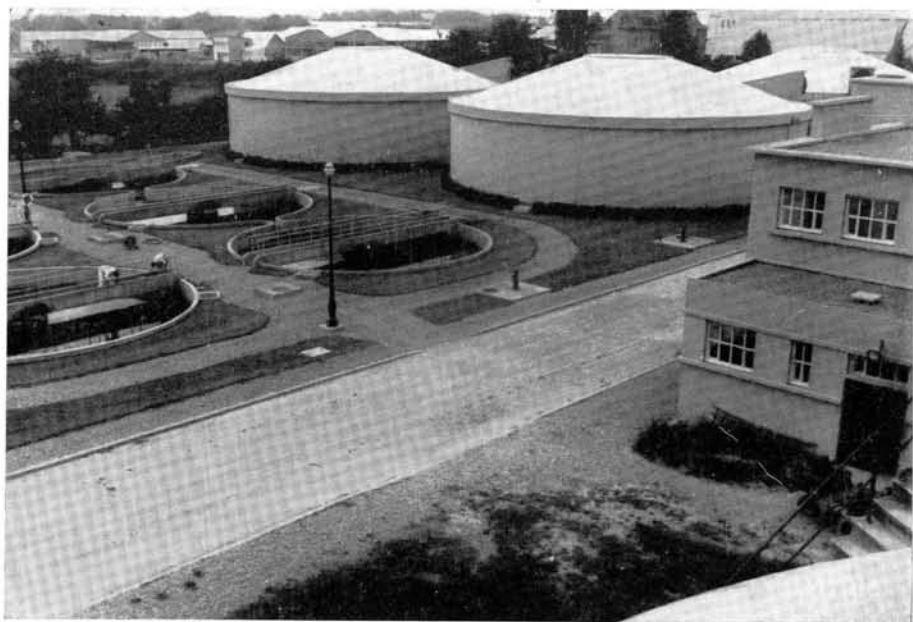


FIG. 2. — Ville de Rennes : Station d'épuration des eaux usées

Par la suppression d'un grand nombre de rétrécissements (doublement des siphons) et grâce à une dépense de 800.000 NF, nous avons pu faire passer le débit de cet aqueduc à 24.000 m³/jour environ, ce qui est le maximum possible, mais encore nettement insuffisant pour faire face aux besoins de la population actuelle, et encore plus à son développement.

La Ville a donc étudié et fait approuver le projet d'adduction d'eau dit « de Rophémel », qui consiste à aller puiser, dans un barrage construit sur la Rance, par l'Electricité de France, 30.000 m³ d'eau/jour supplémentaires, ce qui se traduit par la nécessité de construire une station de pompage et de traitement et une canalisation de 700 mm de diamètre et de 37 km de long. Les travaux ont été adjugés et sont en cours de réalisation, représentant une dépense d'environ 35.000.000 de NF.

Parallèlement à cet équipement général, la Ville a entrepris l'extension et le renforcement de son réseau de distribution urbain, et fait passer ce réseau, entre 1956 et 1959, de 169 km 689 à 204 km 447, soit une augmentation de 34 km 758. Le programme de renforcement et d'extension établi pour 1960 en canalisations de divers diamètres variant entre 300 et 700 mm, représente une longueur totale supplémentaire de 4 km 390.

Parallèlement, l'Electricité et le Gaz de France suivaient le développement de la Ville et construisaient les réseaux nécessaires pour faire face à l'approvisionnement des nouveaux quartiers, soit par le renforcement des canalisations existantes, soit par la mise en place de nouvelles canalisations.

Un programme de modernisation systématique des voies publiques, soit de transit, soit du centre, a été élaboré et mis en œuvre. Deux solutions ont été employées. Pour les voies du centre, mise en place de pavage mosaïque recouvert d'une couche bitumeuse ; pour les voies de transit à grand trafic, utilisation de matériaux enrobés, afin de réaliser des chemins de roulement plus souples et moins bruyants. En même temps, l'ensemble des voies nécessaires aux nouveaux quartiers créés a été réalisé, et l'éclairage public, entièrement électrique, est en cours de modernisation, selon des programmes annuels de 150.000 à 200.000 NF.

Afin d'assurer la sécurité de la circulation, un programme général de signalisation lumineuse a été mis en place dès les années 1957 et 1958, réduisant ainsi considérablement le nombre et la gravité des accidents. L'équipement de nouveaux carrefours est devenu nécessaire, mais le programme d'ensemble établi en 1957 permettra une coordination totale de la signalisation des principaux carrefours, sans avoir à reprendre les équipements antérieurement réalisés.

Bien entendu, de nombreux aménagements plus importants encore sont prévus, en particulier celui de la traversée est-ouest de la Ville, la construction d'un pont biais sur la Vilaine avec passage inférieur à l'extrémité ouest de la Ville, la construction d'un nouveau pont pour franchir les voies de la S.N.C.F., l'élargissement du pont de la S.N.C.F. de la rue de Nantes, le projet de construction des rocade sud et ouest, dont l'urgence se fait de plus en plus sentir, en raison du développement démographique de la Ville et de son industrialisation.

SERVICES TECHNIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Des bâtiments ont été, soit achetés, soit construits, pour permettre aux Services techniques de la Ville — Voirie, Architecture — de disposer de bureaux convenables, alors que, jusqu'à présent, ils étaient installés provisoirement dans des locaux inadaptés.

Bien que ne dépendant pas de l'initiative uniquement municipale, une nouvelle poste centrale va être édifée sur un terrain cédé par la Ville à l'Administration des P.T.T., à l'angle de l'avenue Janvier et de la rue Albert-Aubry. Une deuxième cité administrative civile doit être construite sur un terrain cédé par la Ville à l'Etat, à l'angle du boulevard Magenta et du boulevard de la Liberté, à proximité de la première cité administrative existante. Les Services de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales doivent également édifier un immeuble boulevard Magenta, sur un terrain qui leur sera cédé par la Ville.

Une Bibliothèque municipale a été construite, en liaison avec la Bibliothèque universitaire. Le Musée de Bretagne a été reconstruit. Une Maison de la Mutualité sera achevée d'ici fin 1960.

La Ville vient d'ouvrir un centre médico-scolaire et envisage la cession gratuite au Département d'un terrain pour la construction d'un centre médico-social. Elle vient en outre d'achever

la remise en état et l'adaptation de la propriété des Guimerais, en Saint-Servan, pour des colonies de vacances.

EQUIPEMENT SCOLAIRE

Un plan de constructions scolaires effectuées en commandes groupées a été approuvé par le Conseil municipal en 1954. Il comprenait trois tranches, actuellement en voie d'achèvement ; ce premier plan donnera 364 classes nouvelles à la population scolaire de la Ville. Un nouveau programme de commandes scolaires groupées a été élaboré et voté le 26 Février 1960 par le Conseil municipal. Il comporte la construction de 249 classes nouvelles et de 36 logements de fonction. La construction des premiers groupes de ce nouveau programme donnera vraisemblablement lieu à une adjudication avant la fin de l'année en cours.

Pour l'enseignement du second degré, le Collège moderne de jeunes filles a été agrandi, les travaux s'étant élevés à 2.527.000 NF. Un nouveau Collège technique de jeunes filles va être mis en adjudication dans les mois à venir (2.400.000 NF). Un nouveau Lycée de jeunes filles est en cours d'achèvement, et les premières classes doivent être ouvertes pour la prochaine rentrée scolaire. Une Ecole Nationale d'Enseignement technique va être commencée boulevard de Vitré. Enfin, en 1961, débutera la construction d'un nouveau Lycée de garçons.

Les bâtiments nécessaires à la transformation de l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie en Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie ont été construits par la Ville. Une nouvelle Faculté de Droit est en cours d'achèvement. Les terrains pour la construction d'une nouvelle Faculté des Sciences sont en cours d'acquisition, et la réalisation d'une première tranche, sur 35 hectares, doit intervenir dans les premiers mois de 1961, de même que la construction d'une nouvelle Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie dans le secteur de Villejean-Malifeu, à proximité du Centre Hospitalier Régional.

EQUIPEMENT SPORTIF

Dans une ville en expansion, ne disposant pratiquement d'aucun équipement sportif et dans laquelle le nombre de jeunes de moins de 20 ans est susceptible de passer de 45.000 actuellement à 65.000 d'ici 15 ans, il est indispensable de prévoir des aménagements sportifs importants permettant la formation de cette jeunesse.

Dès 1949, la Municipalité a fait édifier sur le terrain de sports de la route de Lorient, utilisé par l'équipe professionnelle de football, des gradins tubulaires permettant de recevoir environ 10.000 personnes supplémentaires pour chaque compétition. En 1955, la Ville a fait construire des vastes tribunes couvertes portant la capacité totale du stade à plus de 20.000 places. Elle a acheté dans le quartier Sud-Est, le terrain des Ecouettes où elle fait installer actuellement 3 terrains de football, et dans le quartier Sud-Ouest, plus de 20 hectares de terrain pour y installer une plaine omnisports (terrains de football, basket-ball, volley-ball, piscine, tennis, gymnase), le montant des travaux devant atteindre 8.000.000 de NF. Dans le Nord-Est, l'Université a fait construire le stade de Courtemanche. Pour les activités post-scolaires, la Ville

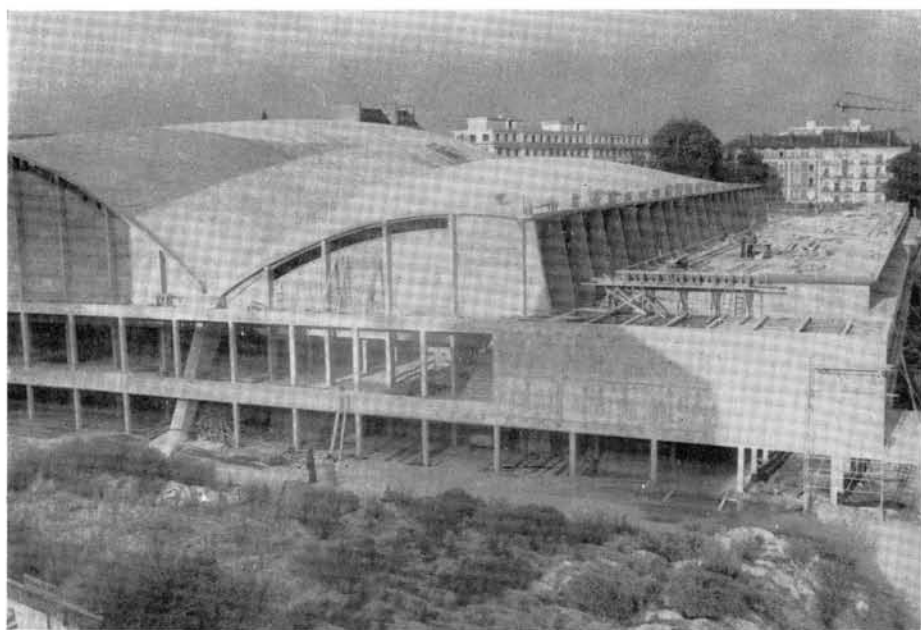


FIG. 3. — Ville de Rennes : Salle omnisports (5.000 places)

a édifié une salle omnisports permettant la pratique de tous les sports en salle et pouvant contenir environ 2.500 personnes.

En plein centre, sur le Champ de Mars, une salle omnisports pouvant être divisée en 3 plateaux d'évolution et comportant 3 gymnases sera achevée en 1961. Elle pourra contenir de 5 à 6.000 personnes. Le montant de la dépense s'élève à 3.150.000 NF.

Un autre projet au Sud-Ouest est actuellement en instance d'approbation et servira comme centre culturel et sportif pour le quartier. Le montant de la dépense s'élève à 790.000 NF. En même temps, des plateaux d'évolution et des gymnases sont construits dans chaque groupe scolaire neuf et pourront être utilisés par la population des différents quartiers, en dehors des besoins scolaires.

EQUIPEMENT HOSPITALIER

La Commission administrative du Centre Hospitalier Régional a procédé à la modernisation systématique de ses deux établissements : l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Pontchaillou.

Un centre anti-poliomyélitique a été édifié. Le centre anticancéreux a été doté d'un service d'isotope et un bâtiment construit pour recevoir une bombe au cobalt est en service depuis le mois de Juin.

Différents projets sont en cours de réalisation : la transformation du Centre Hospitalier Régional en Centre Hospitalier universitaire ; la construction d'un bloc-hôpital de 700 lits à prédominance chirurgicale (45.000.000 de NF) ; la construction d'une école d'infirmières et d'assistantes sociales, susceptible de recevoir 600 élèves, pourra commencer en 1961 (8.600.000 NF) ; la construction d'un centre de réadaptation fonctionnelle et pro-

fessionnelle (6.000.000 de NF) ; un programme d'agrandissement du centre anticancéreux est en cours d'approbation (5.000.000 de NF).

EQUIPEMENT ECONOMIQUE

Compte tenu de la situation géographique de la Ville de Rennes et du rôle que celle-ci doit jouer dans une région à prédominance agricole, pour améliorer la rentabilité des exploitations et assurer l'écoulement de la production, un programme d'équipement économique a été approuvé. Ce programme prévoit :

— la construction de nouveaux abattoirs industriels qui permettront de traiter plus de 12.000 T. de viande nette. Les terrains achetés sont en cours d'équipement, le montant des travaux envisagés atteint 8.000.000 de NF ;

— en liaison avec cet abattoir industriel, la construction d'un frigorifique polyvalent, inscrite au plan d'équipement du ministère de l'agriculture, va être réalisée et pouvoir entrer en service en même temps que l'abattoir industriel ; le montant des travaux atteint 4.180.000 NF ;

— enfin, pour compléter ce complexe économique, la création d'un marché d'intérêt national a été décidée et sa réalisation devrait commencer avant la fin de l'année en cours, la première tranche des travaux, s'élevant à 2.500.000 NF, ayant été inscrite au programme d'équipement.

L'emplacement prévu pour la réalisation de ce complexe est situé dans la zone industrielle de la route de Lorient, à l'Ouest de l'agglomération, et couvre une superficie d'environ 25 hectares. D'ores et déjà, une Société d'économie mixte a été créée pour la construction et l'équipement du marché d'intérêt national, et les avant-projets agréés.

★ ★

Certains, au départ, ont jugé trop audacieuses les perspectives offertes par le plan établi au cours des années 1954-1955. Il est apparu ensuite que ces perspectives se sont trouvées progressivement dépassées par les faits et qu'ultérieurement, en 1958, la décision prise, par la Direction des Usines CITROEN, de se décentraliser, a mis la municipalité dans l'obligation de revoir ces programmes qui étaient apparus audacieux en 1955 et de les adapter aux perspectives nouvelles, imprévisibles alors.

Désormais la Ville paraît capable de faire face à la décentralisation industrielle et de promouvoir l'économie régionale par la création de complexes répondant au rôle qu'elle doit jouer, en particulier, dans l'économie agricole.

La municipalité estime en effet que ce serait une erreur que de vouloir opposer les intérêts ruraux aux intérêts urbains, les intérêts d'une ville à ceux d'une autre ville, et qu'il est indispensable de considérer tous les problèmes sous l'angle de la solidarité, car c'est grâce à un effort commun qu'il sera possible de réaliser une entente judicieuse permettant un développement harmonieux, non seulement de notre propre ville, mais du département et de la région.

Août 1960.